



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 77831

Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conclusions de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la formation des militaires. Ce rapport souligne que l'effort que les armées consacrent à la formation des militaires représente un enjeu stratégique pour elles. Alors qu'elles sont fortement sollicitées sur les théâtres d'opérations, tant intérieurs qu'extérieurs, l'exigence d'efficacité opérationnelle est de plus en plus forte pour les militaires et leur impose disponibilité, réactivité, compétence et maîtrise. Les auteurs du rapport de la mission précisent également que les évolutions technologiques et la montée en gamme que représente la livraison des systèmes d'armes et équipements prévus par le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 et la loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2014 à 2019, imposent par ailleurs l'acquisition de compétences nouvelles, indispensables à la mise en œuvre de ces matériels. Par ailleurs, la dynamique de transformation en profondeur des armées vers un modèle plus resserré nécessite d'adapter leur gestion des ressources humaines pour maintenir les compétences en nombre suffisant, individualiser les parcours de formation et faciliter la reconversion. Dans cette perspective et dans le cadre de l'exécution de la loi de programmation militaire, les auteurs du rapport de la mission suggèrent d'augmenter la proportion d'élèves-officiers effectuant un semestre de scolarité dans un autre établissement d'enseignement supérieur et accueillir, dans le même temps, une plus grande proportion d'étudiants issus de ces établissements. Il lui demande de lui préciser sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Les grandes écoles militaires ont développé depuis plusieurs années des partenariats avec des universités et des écoles de l'enseignement supérieur, permettant d'échanger des prestations de formation et de valoriser les enseignements dispensés aux élèves de ces établissements. A titre d'exemple, chaque année, durant deux semestres, cinq élèves de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) étudient à l'École spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr Coëtquidan et deux élèves officiers de l'ESM à l'ESSEC-Singapour, dans le cadre de la préparation du double diplôme ESM-ESSEC. De plus, tous les élèves d'une promotion de l'ESM accomplissent un semestre de formation à l'étranger dans une académie militaire, une université ou un centre de recherche. En contrepartie, l'ESM accueille des élèves provenant d'académies étrangères pendant un semestre. L'École navale développe pour sa part des partenariats avec de nombreux organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche aux niveaux local (ENSTA Bretagne, université de Bretagne, Télécom Bretagne...), national (École centrale de Nantes, HEC Paris, École nationale supérieure des arts et métiers...) et international (european naval academies). Des conventions conclues avec ces partenaires permettent à environ 15 % des élèves officiers d'effectuer une partie de leur scolarité hors de l'École navale. Par ailleurs, une dizaine de jeunes diplômés de grandes écoles d'ingénieurs pourront désormais réaliser une année complète de scolarité à l'École navale. Certains d'entre eux seront sélectionnés pour suivre un cursus bi-diplômant sur une période de deux années. Enfin, l'armée de l'air propose à ses élèves officiers différents parcours de formation permettant d'obtenir, selon leur niveau de recrutement : - un diplôme d'ingénieur aéronautique reconnu (formation accessible par concours ouvert aux candidats ayant suivi une classe

préparatoire aux grandes écoles ou titulaires d'une licence scientifique) ; - un master en sciences politiques ou un master en histoire militaire comparée, géostratégie, défense et sécurité, en liaison avec l'IEP d'Aix-en-Provence (formation accessible par concours ouvert aux candidats possédant une licence) ; - une licence, une licence professionnelle ou un master, dans le cadre d'une scolarité menée en partenariat avec l'université d'Aix-Marseille. Cette politique d'ouverture contribue au rayonnement du ministère de la défense et plus particulièrement de ses grandes écoles, ainsi qu'au renforcement du lien armées-Nation en créant des échanges entre futurs cadres civils et militaires. Chacun de ces partenariats est cependant prioritairement et attentivement envisagé en termes de satisfaction des besoins des armées et d'enrichissement des connaissances et des compétences des futurs officiers.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Audibert Troin](#)

Circonscription : Var (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77831

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2775

Réponse publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5594